



**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2026- 18H30**  
**Salle du Conseil Municipal à Courseulles-sur-Mer**

**Liste des délibérations communautaires**

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
09/03/2026	372	MISE EN ŒUVRE D'UNE NAVETTE DOCUMENTAIRE POUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE CŒUR DE NACRE	Approuvée
09/03/2026	373	ACQUISITION DES COLLECTIONS DE LA FUTURE MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT	Approuvée
09/03/2026	374	ACQUISITION DU MATERIEL INF. PRO. DE LA PREMIERE MEDIATHEQUE COM. – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT	Approuvée
09/03/2026	375	AMENAGEMENT DE LIAISONS CYCLABLES INSCRITES AU S.M.A C2N PHASE 1 - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ARTELIA	Approuvée
09/03/2026	376	ADHESION A L'ASSOCIATION NORMANDIE FILIERE ALGUES	Approuvée
09/03/2026	377	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – PARC D'ACTIVITES CŒUR DE NACRE PHASE 1 ET 1BIS – ANNEE 2026	Approuvée



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE NEUF MARS A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
03 03 2026

DATE D'AFFICHAGE :  
03 03 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **13**  
PRESENTS : **13**  
VOTANTS : **13**

### MISE EN ŒUVRE D'UNE NAVETTE DOCUMENTAIRE POUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE CŒUR DE NACRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Courseulles-sur-Mer, sise 48 rue de la Mer à Courseulles-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : DELALANDE Hubert

\*-----\*

Monsieur le président précise que la mise en place d'une navette documentaire (prêts et retours) entre les bibliothèques de Cœur de Nacre permet de franchir une étape nouvelle dans la structuration du réseau. Ce projet intervient après le déploiement en 2025 d'un système informatisé de gestion de bibliothèques (SIGB) commun, qui en est le prérequis.

La création d'un service de circulation des documents entre les bibliothèques offre aux habitants la possibilité d'accéder à l'ensemble des documents proposés par les huit équipements de lecture publique, regroupés au sein d'un catalogue commun. Il fait parvenir dans la bibliothèque de proximité de l'utilisateur, les livres qu'il souhaite emprunter et cela quelle que soit sa commune de résidence, tout en limitant les déplacements individuels.

Concrètement, un service de navette documentaire consiste à collecter dans chaque bibliothèque les livres réservés par les usagers des autres bibliothèques du réseau et à distribuer dans la bibliothèque les livres prêtés par les autres bibliothèques aux usagers de la bibliothèque qui en ont fait la demande.

La proposition mieux disante a été présentée par *La Poste*. Celle-ci intègre les prestations suivantes :

- Intégration de la navette documentaire dans les tournées de courriers existantes,
- Fourniture des sacoches ou caisses de transport de documents en fonction des besoins,
- Stockage des documents entre deux tournées dans les locaux de La Poste,
- Traçabilité des sacoches ou caisses,
- Coût prévisionnel pour un navette toute l'année : 6 250 € TTC.

L'offre de *La Poste* intègre la navette documentaire dans le circuit courrier existant sans générer d'émissions de CO<sub>2</sub> supplémentaires.

La navette pourrait être déployée en septembre 2026 permettant au réseau d'assurer pleinement son rôle de facilitateur de l'accès aux livres et à la lecture sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La mise en place de ce nouveau service nécessitera un avenant à la convention lecture publique pour en préciser les modalités de mise en œuvre.

Ceci ayant été exposé,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la communauté de communes Cœur de Nacre en vigueur ;

**Vu** les conventions de participation au réseau de lecture publique communautaire signées entre Cœur de Nacre et ses communes membres ;

**Considérant** l'intérêt de structurer et renforcer le réseau de lecture publique par la mise en place d'un service de circulation des documents entre les bibliothèques,

**Après en avoir délibéré,**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**APPROUVE** la mise en œuvre d'une navette documentaire au sein du réseau de lecture publique de Cœur de Nacre.

**AUTORISE**, à ce titre, le président à signer le devis proposé par *la Poste* au prix de 6 250 €, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



Seal of the Communauté de Communes Cœur de Nacre, featuring a central emblem with a figure and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE NACRE" and "14440".

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE NEUF MARS A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
03 03 2026

DATE D’AFFICHAGE :  
03 03 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **13**  
PRESENTS : **13**  
VOTANTS : **13**

### ACQUISITION DES COLLECTIONS DE LA FUTURE MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE – SOLLICITATION D’UNE SUBVENTION DE L’ETAT

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sise 46 rue de la Mer à Courseulles-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : DELALANDE Hubert

\*-----\*

Monsieur le président rappelle que la communauté de communes Cœur de Nacre sera dotée dans quelques mois d'un nouvel équipement de lecture publique de 500 m<sup>2</sup> permettant d'offrir aux habitants du bassin de vie une nouvelle offre structurante, plurielle et innovante. A ce titre, elle doit faire l'acquisition de collections nombreuses et variées.

Le volume des collections à proposer à l'ouverture est estimé à 16 000 imprimés, tenant compte de la superficie des lieux, des rayonnages prévus et des objectifs de fréquentation souhaités.

L'acquisition de collections dans le cadre de la création d'un nouvel équipement permet aux collectivités de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation générale de Décentralisation (DGD).

Il est proposé d'établir un plan de financement sur deux ans :

- la première année sera consacrée à un diagnostic précis des collections déjà existantes et à l'acquisition d'un fonds de base,
- la deuxième année permettra de proposer dès l'ouverture des collections récentes et des informations actualisées (rentrée littéraire, ouvrages distingués par des prix, documentaires en écho à l'actualité).

Ce temps long est aussi nécessaire au traitement des collections par les équipes (préparation des commandes, saisie dans le progiciel et équipement). La demande devra être adressée dès 2026.

Une charte documentaire et un plan de développement des collections seront proposés prochainement au vote de l'organe délibérant, avec le montant estimatif des dépenses au démarrage puis après ouverture de l'équipement.

Une somme de 30 000 euros permettra de réaliser un premier travail d'acquisition en 2026. Cette somme pourrait être doublée en 2027 (soit 60 000 euros) pour espérer atteindre les 16 000 documents souhaités à l'ouverture.

Ceci ayant été exposé,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la communauté de communes Cœur de Nacre en vigueur ;

**Considérant** le projet de création d'un nouvel équipement de lecture publique communautaire à Douvres-la-Délivrande et la nécessaire mise en place progressive des collections ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, au taux le plus élevé, dans le cadre de l'acquisition des collections nécessaires au fonctionnement de la future médiathèque communautaire à Douvres-la-Délivrande.

**PRECISE** que le budget prévisionnel d'acquisition s'élève à 30 000 € en 2026 et 60 000 € en 2027.

**DIT** que les investissements seront précédés d'un diagnostic de l'ensemble des collections constatées actuellement dans les bibliothèques du réseau de lecture publique.

**AUTORISE** le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



Seal of the Communauté de Communes Cœur de Nacre, featuring a central emblem and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE" and "14440".

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE NEUF MARS A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
03 03 2026

DATE D'AFFICHAGE :  
03 03 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 13  
PRESENTS : 13  
VOTANTS : 13

#### ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE PROFESSIONNEL DE LA PREMIERE MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sise 46 rue de la Mer à Courseulles-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : DELALANDE Hubert

\*-----\*

Monsieur le président rappelle que l'ouverture de la première médiathèque communautaire à Douvres-la-Délivrande nécessite le recrutement de deux agents, afin de proposer un service de qualité à la population.

Dans le cadre de leurs missions, ces agents auront notamment besoin d'un matériel informatique professionnel, ainsi que les bénévoles associés au fonctionnement de la médiathèque.

En outre, la banque d'accueil devra être équipée de deux ordinateurs fixes.

Le coût total pour l'acquisition de ce matériel informatique est estimé à 11 000 euros HT.

L'acquisition de l'ensemble de ce matériel peut donner droit à une aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD). La demande devra être adressée dès 2026.

Ceci ayant été exposé,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la communauté de communes Cœur de Nacre en vigueur ;

**Considérant** que l'acquisition de matériels informatiques est indispensable pour assurer un service de qualité au sein de la première médiathèque communautaire à Douvres-la-Délivrande ;

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, au taux le plus élevé, dans le cadre de l'acquisition de matériels informatiques nécessaires au fonctionnement de la première médiathèque communautaire à Douvres-la-Délivrande.

**PRECISE** que le budget prévisionnel des investissements s'élève à 11 000 € HT.

**AUTORISE** le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



Official seal of the Communauté de Communes Cœur de Nacre, featuring a central emblem and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE" and "14440".

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE NEUF MARS A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
03 03 2026

DATE D’AFFICHAGE :  
03 03 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 13  
PRESENTS : 13  
VOTANTS : 13

**AMENAGEMENT DE  
LIAISONS CYCLABLES  
INSCRITES AU SCHEMA  
DES MOBILITES ACTIVES  
DE CŒUR DE NACRE  
(PHASE 1) : AVENANT AU  
MARCHÉ DE MAITRISE  
D’ŒUVRE ARTELIA**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sise 46 rue de la Mer à Courseulles-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : DELALANDE Hubert

\*-----\*

Monsieur le président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, vice-président en charge des mobilités.

La communauté de communes Cœur de Nacre a confié une mission de maîtrise avec le bureau d'études ARTELIA en cotraitance avec un paysagiste VERT LATITUDE pour l'aménagement de liaisons cyclables inscrites au schéma directeur des mobilités actives au titre de la phase 1.

La phase 1 de la mise en œuvre du schéma directeur doit s'achever en 2027.



Plusieurs modifications ont été souhaitées par la collectivité détaillées ci-dessous :

- Tronçon B2 :
  - Suppression de la placette béton à la sortie de Courseulles-sur-Mer ;
  - Création d'une placette/point d'observation au droit de la future parcelle maraichère de C2N ;
  - Suppression des plantations prévues sur d'autres parcelles ;
  - Reprise ponctuelle des revêtements en amont des travaux du tronçon ;
- Tronçons C1/C2/C3 : Différentes solutions d'insertion de haie complémentaire à étudier ;
- Tronçon C4 :
  - Suppression de la placette béton au droit du giratoire RD404/RD35 ;
  - Aire de repos et aménagements cyclables à conforter sur l'aire des Vestiges ;
  - Tracé de la voie verte à modifier le long de la RD404 pour éviter la parcelle ZH0040 (Courseulles-sur-Mer) ;
  - Raccordement à la voie verte de la ZAC de Courseulles-sur-Mer ;
- Tronçon I1 : Abandon de la voie verte et remplacement par une chaussée à voie centrale banalisée.  
Ces différentes modifications nécessitent une reprise des études de conception déjà réalisées, avec :
  - l'étude des différentes solutions et la modification des différents plans et cartes (terrassements, revêtements, gestion des eaux pluviales, plantations...) ;
  - la mise à jour des quantités et des coûts de travaux associés ;
  - la mise à jour de la notice descriptive des travaux.

Cette reprise des études de conception induit des honoraires complémentaires :

ARTELIA	VERT LATITUDE	TOTAL HT
14 167,50 €	5 812,50 €	19 980 €

Ceci ayant été exposé,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** le schéma directeur des mobilités actives de la communauté de communes Cœur de Nacre ;
- Vu** le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de liaisons cyclables avec la société ARTELIA, mandataire, en co-traitance avec VERT LATITUDE, notifié le 23 septembre 2022 et ses avenants ;
- Vu** le projet d'avenant n°3 présenté par la société ARTELIA,

**Considérant** que la reprise des études est indispensable pour garantir la conformité et la qualité des aménagements dans le cadre du schéma directeur

**Considérant** que le montant des honoraires complémentaires est justifié au regard de l'étendue des modifications à intégrer,

**Après en avoir délibéré,**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre présenté par la société ARTELIA, au prix de 19 880 € HT.

**AUTORISE** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture  
014-241400860-20260309-BC09032026-375-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2026  
Date de réception préfecture : 13/03/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE NEUF MARS A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
03 03 2026

DATE D'AFFICHAGE :  
03 03 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **13**  
PRESENTS : **13**  
VOTANTS : **13**

**ADHESION A  
L'ASSOCIATION  
NORMANDIE FILIERE  
ALGUES**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sise 46 rue de la Mer à Courseulles-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : DELALANDE Hubert

\*-----\*

Monsieur le président rappelle que les communes littorales sont régulièrement confrontées à des échouages d'algues. Ce phénomène engendre des nuisances importantes pour les riverains et les activités touristiques. Les services municipaux ne disposent pas de solutions satisfaisantes actuellement si ce n'est de repousser les amas d'algues à marée basse à la fois coûteux et peu efficace.

Face à cet enjeu, l'association *Normandie Filière Algues* a été créée en 2024 afin de créer un collectif réunissant notamment les acteurs économiques et institutionnels et développer une valorisation économique de cette ressource.

Actuellement, les communes de Bernières-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer et Langrune-sur-Mer ont adhéré à cette association. La plupart des EPCI concernés sur le littoral y adhèrent également (Caen la Mer, Seules Terre et Mer, Bayeux Intercom, Isigny-Omaha...)

L'objectif est notamment de promouvoir une solution de ramassage en mer des algues avant qu'elles ne soient souillées sur l'estran.

C'est pourquoi il est proposé l'adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre à l'association *Normandie Filière Algues*.

Ceci ayant été exposé,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de l'association *Normandie Filière Algues* ;

**Considérant** que l'adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre à l'association *Normandie Filière Algues* permettra de renforcer la coopération territoriale et d'apporter une réponse innovante et durable à la problématique des échouages d'algues,

**Considérant** que cette démarche s'inscrit en faveur de la préservation de l'environnement, de soutien aux activités économiques littorales et d'amélioration du cadre de vie des habitants,

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**APPROUVE** l'adhésion de Cœur de Nacre à l'association *Normandie Filière Algues*.

**ACCEPTE** le versement d'une cotisation d'un montant de 250 € en 2026.

**AUTORISE** le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



The seal is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE" around the top and "14440" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield, with a sun or star above.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE NEUF MARS A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
03 03 2026

DATE D’AFFICHAGE :  
03 03 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **13**  
PRESENTS : **13**  
VOTANTS : **13**

### ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – PARC D’ACTIVITES CŒUR DE NACRE (PHASE 1 ET 1BIS) – ANNEE 2026

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sise 46 rue de la Mer à Courseulles-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : DELALANDE Hubert

\*-----\*

Monsieur le président rappelle que la communauté de communes doit désormais assurer l'entretien des espaces verts du parc d'activités Cœur de Nacre situé à Douvres-la-Délivrande.

En effet, le concessionnaire *Normandie Aménagement* a remis à la collectivité les ouvrages des phases 1 et 1 bis du parc d'activités Cœur de Nacre, dans le cadre d'un procès-verbal établi le 10 décembre 2025.

Un cahier des charges d'entretien a ainsi été défini par le cabinet *Atelier LD*, bureau d'études en charge de la conception des plantations dans le cadre du projet d'aménagement du parc.

Les prestations prévues comprennent notamment :

- La tonte des pelouses du début de la période de pousse jusqu'à la fin de la saison de tonte (environ une intervention par mois) ;
- Le passage de la débroussailleuse aux abords des trottoirs, arbres, arbustes et massifs ;
- Le passage du fil de coupe dans les zones inaccessibles aux tondeuses ;
- La taille des massifs (une fois par an) ;
- La taille des graminées en période hivernale ;
- Le broyage des abords des bassins (une fois par an) ;
- Le broyage du merlon séparant la zone de la plaine (deux fois par an) ;
- Le broyage des noues (deux fois par an) ;
- La tonte du chemin d'accès aux différentes chaises longues (une fois par an) ;
- Le ramassage des feuilles mortes à l'automne (une intervention) ;
- Le passage du souffleur sur la voirie, les allées et les parkings à chaque intervention ;
- Le ramassage, le chargement et l'évacuation des déchets verts vers un centre de tri.

Au terme d'une phase de mise en concurrence, l'offre la mieux-disante a été proposée par l'entreprise *Terre et Jardins* au prix de 16 500 € HT.

Le démarrage de l'entretien des espaces verts pour l'année 2026 devant intervenir prochainement, il apparaît nécessaire d'engager rapidement ces prestations.

L'année 2026 constituant une année de transition pour le parc d'activités, une nouvelle consultation sera lancée en cours d'année afin de définir les modalités d'entretien à compter de 2027.

Ceci ayant été exposé,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la remise des ouvrages des phases 1 et 1 bis du parc d'activité Cœur de Nacre intervenue le 10 décembre 2025 ;

**Considérant** la nécessité pour la communauté de communes Cœur de Nacre d'assurer l'entretien des espaces verts du site ;

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**APPROUVE** la proposition de l'entreprise *Terre et Jardins*, afin d'assurer l'entretien des espaces verts du parc d'activités Cœur de Nacre à Douvres-la-Déivrande en 2026, au prix de 16 500 € HT.

**AUTORISE** le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



Seal of the Communauté de Communes Cœur de Nacre, featuring a central emblem and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE" and "14440".